

SEANCE DU 12 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESOUTER, Président.

Date de convocation : le 2 avril 2012

Etaient présents :

MM : BOURDIN-POLINE - CLOU - ADEL PATIENT - GAUTIER (suppléant M GUENNEC) CHAINTREUIL - JOLIVOT - LONG - DESSAUX - ZUMELLO - DELOGES - ROBIN - BAYEN - Mme : PICAULT

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M GUENNEC

Etaient absents :

MM : LU - CHAINTREUIL – AUDONNEAU – BERRICHILLO - GLAIN

Mme : COLOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

ADOPTION COMPTE DE GESTION 2011 - DCS 2012/5

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2011 du syndicat,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion établi par la Trésorière de Limours pour l'exercice 2011.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - DCS 2012/6

Le Président ayant quitté la salle,

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2011 au Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par le Président comme suit :

M49	Recettes 2011	Dépenses 2011
Fonctionnement	553 454,89 €	254 126,85 €
Investissement	1 672 664,62 €	1 471 399,31 €
TOTAL	2 226 119,51 €	1 725 526,16 €

M49	Résultat Exercice 2011	Résultat Exercice 2010	Résultat de clôture 2011	Reprise des restes à réaliser	
				Dépenses	Recettes
Fonctionnement	299 328,04 €		299 328,04 €		
Investissement	201 265,31 €	-192 496,88 €	8 768,43 €	1 194 759,37 €	634 353,35 €
TOTAL	500 593,35 €		308 096,47 €	560 406,02 €	

PREND NOTE que le résultat de clôture de l'exercice 2011 ainsi que le résultat des restes à réaliser de la section d'investissement seront repris au budget primitif 2012.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - DCS 2012/7

Le Président après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2011, approuvé par le Comité Syndical, propose au Comité Syndical l'affectation des résultats de clôture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter sur le Budget primitif 2012 ; les sommes comme suit :

- 0 € à l'article 002 en recettes d'exploitation
- 299 328,04 € à l'article 1068 en recettes d'investissement
- 8768,43 € à l'article 001 en recettes d'investissement

EMPRUNT DE 150 000 € - DCS 2012/8

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le président à contracter un emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne en vue de financer les travaux engagés par le syndicat.

BUDGET PRIMITIF 2012 - DCS 2012/9

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le budget primitif 2012 présenté par M BAYEN, Vice-Président, chargé des Finances

ADOPTÉ, à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2012 qui s'équilibre, en notant la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2011 comme suit :

- 634 353,35 € en recettes d'investissement
- 1 194 759,37 € en dépenses d'investissement

M49	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	292 943.62 €	292 943.62 €	1 870 123.23 €	1 870 123.23 €
Dont reprise des Restes à réaliser			1 194 759,37 €	634 353,35 €

VOTE ce Budget par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2 EME CLASSE
A 29H HEBDOMADAIRES ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
2 EME CLASSE A 20 H HEBDOMADAIRES A PARTIR DU 01/06/2012 - DCS 2012/10**

Monsieur Le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de modifier le nombre d'heures d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2e classe

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant de l'établissement public

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire relatif à la suppression du poste d'adjoint Administratif

2^e classe permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires,

Considérant que le temps attribué à ce jour (20 heures hebdomadaires) est insuffisant pour satisfaire aux besoins du SIAEP de la Région d'Angervilliers

Après avoir entendu les explications nécessaires, Le Président propose au Comité Syndical,

- la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2^e classe permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires
- la création d'un poste d'Adjoint administratif 2^e classe permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de Secrétaire du Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Angervilliers

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/06/2012

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : 2^e classe - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'Adjoint Administratif nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2012, chapitre 012.

APPROBATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE D'UNE ETUDE EN VUE D'UNE ASSISTANCE CONSEIL DANS L'ANALYSE DES SERVICES D'EAU DES SYNDICATS DU SUD ESSONNE - DCS 2012/11

Le Comité syndical est informé que, suite à son arrêt du 8 avril 2009 « Compagnie Générale des Eaux – Commune d'Olivet », le Conseil d'Etat a estimé que les Délégations de Service Public conclues notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement la loi du 2 février 1995, dite « loi Barnier » pour une durée supérieure à 20 ans ne pourront plus être régulièrement exécutées à compter du 3 février 2015, sauf justifications particulières soumises à l'examen du Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFP). Tel est le cas du SIERH (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix) pour lequel un avis du DDFP sera bientôt sollicité sur la base d'un rapport établi par Advis'eau en février 2012.

Par ailleurs, les quatre syndicats se trouvent engagés dans une démarche de travail pour comprendre et connaître au mieux le contenu financier de sa propre délégation.

Devant les enjeux financiers qui se dessinent pour chaque syndicat dans les années à venir, les Présidents ont trouvé utile de faire sur la base du travail déjà réalisé pour le compte du Hurepoix, une étude financière du prix appliqué par le délégataire (part fixe et part variable) dans chacune des délégations.

Cette analyse financière va permettre à chaque syndicat de pouvoir apprécier le poids financier que peut représenter l'ensemble des missions effectuées par le délégataire et ainsi ouvrir de nouveaux axes de réflexion.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention financière entre l'ensemble des syndicats en vue de définir les modalités pratiques de la prise en charge de cette étude.

Ainsi le SIERH, en tant que maître d'ouvrage assurera la gestion financière et comptable de l'opération.

Le budget global de l'étude s'élève à 15.000 € HT, soit 17.940 € TTC.

La répartition du prix pour les 4 syndicats est la suivante :

- Syndicat d'Angervilliers : 3 500 € HT
- Syndicat de Champcueil : 3 500 € HT
- Syndicat de la Ferté Alais : 7 000 € HT (eau et assainissement)
- SIERH : 1 000 € HT (synthèse générale et reprise des données existantes du rapport Olivet)

Il est donc proposé au Comité syndical de:

- décider de lancer une étude en vue d'une assistance Conseil dans l'analyse des services d'eau des syndicats du Sud Essonne
- d'approuver les termes de la convention de participation financière à conclure avec les Syndicats d'Angervilliers, Champcueil et La Ferté-Alais sur cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de convention de participation financière à conclure avec les Syndicats d'Angervilliers, Champcueil et La Ferté-Alais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de lancer une étude en vue d'une assistance Conseil dans l'analyse des services d'eau des syndicats du Sud Essonne.

APPROUVE les termes de la convention de participation financière à conclure avec les Syndicats d'Angervilliers, Champcueil et La Ferté-Alais dans le cadre de cette étude.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

N° DE LA DELIBERATION	INTITULE DE L'ACTE
DCS 2012/5	Adoption du compte de gestion 2011
DCS 2012/6	Vote du compte administratif 2011
DCS 2012/7	Affectation des résultats 2011
DCS 2012/8	Emprunt de 150 000 €
DCS 2012/9	Vote du Budget 2012
DCS 2011/10	Création d'un poste d'adjoint administratif 2 ^e classe à 29 heures hebdomadaires et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2 ^e classe à 20 heures hebdomadaires
DCS 2012/11	Approbation d'une convention financière dans le cadre d'une étude en vue d'une assistance conseil dans l'analyse des services d'eau des syndicats du Sud Essonne